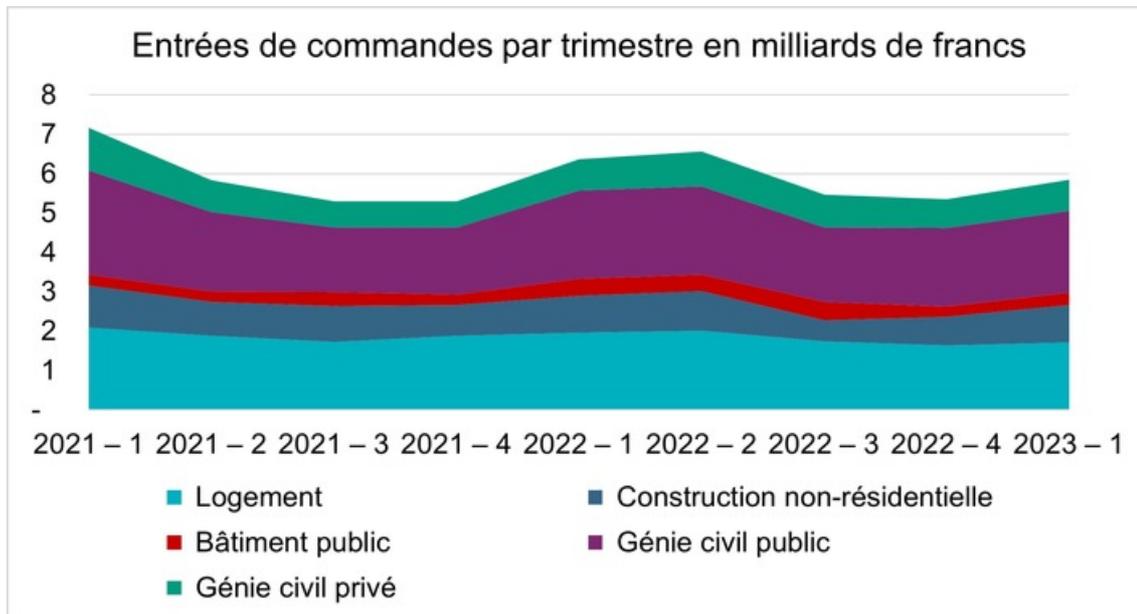


31.05.2023 – 09:00 Uhr

## Entrées de commandes réduites par le revirement des taux d'intérêt et la hausse des coûts de construction



Zurich (ots) -

Au cours des douze derniers mois, les taux d'intérêt ont augmenté en Suisse de plus de 2% et les coûts de construction de plus de 10%. Ces deux facteurs ont diminué les entrées de commandes dans le secteur principal de la construction. Au premier trimestre, cette dernière valeur a baissé de 8% par rapport à la même période de l'année précédente. À moyen terme, l'activité de construction devrait être plus faible, en particulier en ce qui concerne le logement. Une régulation réduite et plus d'économie de marché permettrait d'influer sur cette tendance. Le personnel qualifié reste en outre recherché malgré un recul de l'emploi. À cet égard, la Société Suisse des Entrepreneurs SSE approfondira lors de la Journée de la Construction à Lugano le 30 juin 2023 des solutions pour pallier cette pénurie préoccupante.

Au premier trimestre de l'année en cours, le secteur principal de la construction a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions de francs, soit 3,1% de moins qu'au même trimestre de l'année précédente. Toutefois, les entrepreneurs s'attendent à ce que cette baisse puisse être compensée dès le trimestre prochain. À court terme, les perspectives restent donc inchangées. Selon l'indice de la construction - prévision émanant du Credit Suisse et de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE et relative au chiffre d'affaires, une croissance de 1,1% est attendue au deuxième trimestre 2023.

### Activité de construction réduite à moyen terme

À moyen terme, cependant, les expectatives baissent. Pour les une à deux prochaines années, l'activité de construction devrait en effet être légèrement inférieure à celle des années précédentes. C'est ce que suppose le fort recul des entrées de commandes (-8,1%) au premier trimestre 2023. Dans plusieurs secteurs et régions, des projets de construction ont ainsi été redimensionnés ou reportés. Cela concerne aussi bien le logement que la construction non-résidentielle ou le génie civil.

Les raisons à invoquer sont multiples. Comme la croissance économique ralentit, les entreprises deviennent prudentes quant aux investissements dans la construction. La hausse rapide des taux d'intérêt, au cours des douze derniers mois, le taux directeur suisse a augmenté de 2,25 points de pourcentage après environ sept ans d'immobilité, freine par ailleurs en particulier les nouveaux investissements dans les projets de construction de logements.

Bien que la SSE estime que le pic de renchérissement des matériaux de construction est dépassé, les prix de la plupart des matériaux allant probablement reculer cette année, ou du moins stagner, les coûts de construction eux, sont toujours de 10% plus élevés qu'avant la pandémie de COVID-19. La situation desdits coûts pèse sur la courbe de la construction.

### De l'excédent à la pénurie de logements

Un renversement rapide de la tendance n'est pas attendu, surtout en ce qui concerne la construction de logements. C'est pourquoi la SSE anticipe une baisse du taux de vacance locative et une hausse des loyers. Ces éléments devraient seulement s'inverser et ainsi relancer l'activité de construction dès 2024, voire 2025. Ce marché n'affiche donc pas encore de nouvelle dynamique, puisqu'au premier trimestre 2023, les demandes de permis de construire dans le secteur résidentiel ont diminué de 5% par rapport à la même période de l'année précédente. Cela étant, la pénurie de logements pourrait être palliée plus rapidement avec moins de réglementation. La SSE requiert donc un ensemble de mesures pratiques. Les oppositions aux nouvelles constructions, qui, en particulier après des votations populaires, n'ont pour seul but que de ralentir la procédure de demande de permis, doivent être

endiguées. Il s'agit donc de raccourcir les délais d'opposition et de réduire en outre les réglementations excessives et inutiles présentes dans les plans directeurs communaux et les législations fédérale et cantonale. Les autorités doivent par ailleurs respecter les délais en vigueur dans les procédures d'autorisation et accélérer et numériser les procédures. Enfin, l'encouragement à la construction de logements doit se faire principalement selon des critères reposant sur l'économie de marché, et non par l'intervention de l'État.

### Journée de la Construction fin juin dédiée aux stratégies contre la pénurie de personnel qualifié

Si les partenaires sociaux du secteur principal de la construction se sont mis d'accord sur une augmentation des salaires à partir de janvier 2023 de 150 francs par mois, cette dernière a aussi provoqué une baisse du nombre de salariés à fin mars 2023 dans le secteur de 1% par rapport à la même période de l'année passée. Ce sont surtout les ouvriers auxiliaires qui sont concernés, pour lesquels l'activité déjà cyclique de la construction a généré moins de postes que l'hiver dernier. Le personnel qualifié, en revanche, reste recherché. Le 30 juin 2023, lors de la Journée de la Construction, la SSE présentera d'ailleurs des solutions pour pallier la pénurie de personnel qualifié dans la branche. Journalistes, ainsi qu'acteurs intéressés de la construction sont cordialement invités à ce congrès à Lugano, qui est au demeurant l'événement de réseautage le plus important de la branche.

### Informations complémentaires

[Aperçu des données au 1er trimestre 2023](#)

[Données détaillées sur la conjoncture de la construction](#)

[Indice de la construction](#)

[Journée de la construction 2023](#)

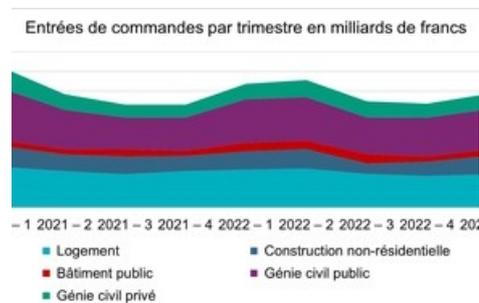
Contact:

Pascal Gysel, porte-parole SSE  
Tél. 058 360 77 06, [pascal.gysel@entrepreneur.ch](mailto:pascal.gysel@entrepreneur.ch)

Marcel Sennhauser, responsable Politique + Communication SSE  
Tél. 058 360 76 30, [marcel.sennhauser@baumeister.ch](mailto:marcel.sennhauser@baumeister.ch)

Fabian Waltert, Credit Suisse, Swiss Real Estate Economics  
Tél. 044 333 25 57, [fabian.waltert@credit-suisse.com](mailto:fabian.waltert@credit-suisse.com)

### Medieninhalte



©SSE / Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100051907/](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100051907/)  
L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100907304> abgerufen werden.